

Municipalité

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1001 Lausanne

Lausanne, le 24 avril 2025

Résolution de Mme Anouck Saugy du 7 mai 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Bureau de vote de Cour : fermé pour cause de fermeture ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 mai 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anouck Saugy « Bureau de vote de Cour : fermé pour cause de fermeture ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'un bureau de vote sous-gare plus centralisé que le bureau actuellement utilisé ».

Réponse de la Municipalité

Soucieuse d'offrir une résolution rapide et satisfaisante, et ayant à cœur de garantir l'accessibilité des bureaux de vote, la Municipalité a identifié l'opportunité de déplacer le bureau de vote, précédemment situé au Centre de vie enfantine de Cour, dans l'aula du Collège de l'Elysée. Ce changement a été mis en place pour le scrutin du 3 mars 2024. Depuis, la moyenne du taux de fréquentation sur l'ensemble des scrutins 2024 et 2025 pour l'isoloir de l'Elysée est demeurée stable à 0.18% en comparaison à l'utilisation de l'ancien bureau situé à Cour (entre 0.1 et 0.2%). Cette solution offre aujourd'hui dans le quartier sous-gare un espace accessible et adéquat, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le bureau de vote de l'Elysée est idéalement situé pour la population habitant sous-gare, à proximité de plusieurs lignes de bus et à 400 mètres d'un arrêt du M2. Situé à 1'500 mètres de l'ancien bureau de Cour, il implique toutefois un changement d'habitude pour les personnes qui se rendaient auparavant à ce bureau.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod ON ON SANNE

Le secrétaire Simon Affolter